

ASSURANCES Complémentaire En Service

Santé et prévoyance (SPV – SPP)

FRAIS DE SOINS	
Frais de soins	300 % TRSS
Dépassements d'honoraires, soins hors nomenclature	1 500 €
Soins dentaires	750€ / dent
Soins optiques (limite de 125€ pour la monture)	750€
Autres prothèses, appareillage	750€
Incapacité temporaire hospitalisation	50€ (du 4ème au 365ème j)
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	
Indemnité journalière : personne exerçant une activité professionnelle et demandeur d'emploi	SDIS
Perte de primes	Perte réelle
Frais de reconversion professionnelle (suivant justificatifs)	30% du capital versé en IPP
INVALIDITE PERMANENTE	
Totale : versement intégral de	130 000€
Partielle : capital de base, selon taux d'invalidité définitif (franchise 10%)	Proportionnel au taux d'invalidité
DECES	
Dans la limite de	100 000€
Célibataire, veuf(ve), divorcé(e), marié(e), pacsé(e), en concubinage	35 000€ 6 100€
Par enfant ou autre personne à charge fiscalement	
Frais funéraires	5 000€
Inclus la couverture AVC, infarctus, rupture d'anévrisme	
ASSISTANCE AUX PERSONNES	
Frais de recherches, secours, rapatriement	2 300€
<i>Les plafonds sont exprimés en IHO (Indemnité horaire officier) et réindexés annuellement. Valeur de l'IHO au 01/07/2021 : 12,15€</i>	

Assurance automobile

GARANTIES AUTO	
Maximum de garantie par véhicule y compris frais de gardiennage et remorquage (franchise déduite 75€)	4 600€
Véhicule de remplacement	30€/jour maxi 10 jours
Incidence Malus (versement unique)	30% de la cotisation annuelle HT
Biens transportés liés à l'activité assurée et effets personnels confondus (franchise déduite 75€)	460€ maxi